



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13834

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les graves menaces qui pèsent sur l'enseignement du latin et du grec dans le cursus secondaire (difficultés de l'implantation du grec en troisième, poursuite de l'étude des langues anciennes au lycée) et par conséquent dans l'enseignement supérieur. Or l'étude de ces langues, qui permet de mieux appréhender les fondements de la culture européenne, occupe en outre une place privilégiée dans la formation humaniste et citoyenne des élèves. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre et en particulier quels moyens il compte mettre en place pour remédier à la situation actuelle.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées, seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13834

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2435

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3038